

PROJET ASSOCIATIF

2020 -2024



info@epe57.fr



03 87 69 04 87



epe57.fr

1 rue du Coëtlosquet à Metz

SOMMAIRE

I. L'ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS	p.3
1.1 Son identité, son histoire	p.3
1.2 Le sens de nos actions	p.4
1.3 Les valeurs de l'EPE	p.5
1.4 L'éthique au sein de l'association	p.6
1.5 Nos missions	p.6
1.6 La confidentialité	p.7
1.7 Ses objectifs	p.8
1.8 Ses usagers	p.11
1.9 Sa gouvernance	p.11
1.10 Organigramme de l'association	p.15
1.11 Une EPE au service des territoires	p.16
1.12 Une politique qualité au cœur de nos actions	p.16
II. SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LA PARENTALITE, LA FAMILLE ET LA JEUNESSE.....	P.19
2.1 Les actions du pôle	p.20
2.2 Le café des parents®	p.20
2.3 Les ateliers de parents	p.22
2.4 Le Point Accueil Ecoute Jeunes et Parents.....	p.23
2.5 Les consultations individuelles, de couple ou de famille.....	p.25
2.6 L'écoute à distance, l'EVARS et la médiation familiale	p.27
2.7 L'atelier des aidants familiaux.....	p.31
III. LE POLE REGIONAL DE FORMATION	p.32
2.1 Des formations diversifiées	p.32
2.2 Objectifs et perspectives du pôle.....	p.32
2.3 Analyse de la pratique professionnelle	p.34
IV. DEFENDRE ET PROMOUVOIR LES DROITS DE L'ENFANT ET DES JEUNES.....	p.36
V. LES ORIENTATIONS 2020 - 2024	p.38

I - Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle

Le projet associatif est un texte de référence et d'orientation pour l'ensemble des acteurs et partenaires de l'association. Il évoque sa raison d'être, ses finalités, sa philosophie et ses valeurs. Par l'intermédiaire de ce document, l'association met en œuvre des plans d'action, définissant ses perspectives opérationnelles et sa stratégie de gouvernance et de dirigeance.

1.1 – SON IDENTITE, SON HISTOIRE

Au cœur des problématiques relationnelles et familiales depuis près de 75 ans, l'EPE de Moselle propose des actions diverses à destination des familles, des parents, des couples, des personnes de tous âges (animations, actions de prévention, consultations...) sur l'ensemble du territoire lorrain et plus particulièrement sur le territoire mosellan. Ainsi, l'EPE accompagne les évolutions familiales et sociales, constituant ipso facto un observatoire privilégié des groupes familiaux. L'EPE a donc pour objet-sujet « la famille » à travers trois dimensions : la parentalité, la conjugalité et l'éducation.

L'EPE inscrite dans une longue histoire :

L'Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle est une association laïque à but non lucratif dont l'existence remonte à 1948. L'EPE, association de droit local « Alsace-Moselle » a été créée dans sa forme actuelle en 1964. Elle est membre de la Fédération Nationale des Ecoles de Parents et des Educateurs (FNEPE) qui regroupe près de 50 associations en France. L'EPE de Moselle occupe une place importante dans le Grand Est, les plus proches écoles se situant à Reims et Dijon.

Quelques repères historiques :

1929 : Fondation de la première Ecole des Parents et des Educateurs par Marguerite Verine-Lebrun

1948 : Création de l'EPE de Moselle sous le nom d'Ecole des Parents de Moselle

1949 : Agrément Jeunesse et Sports en tant qu'association de la jeunesse et d'éducation populaire.

Création de la revue «L'Ecole des Parents et des Educateurs»

1956 : Reconnaissance d'utilité publique

1964 : L'Ecole des Parents prend le nom de « Centre d'Education Familiale et sociale » (CEFAS)

1970 : Création de la FNEPE et développement des Ecoles des Parents et des Educateurs

- 1974** : Création de la ligne téléphonique Inter Services Parents
- 1975** : le CEFAS devient l'Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle
- 1977** : Création du service formation de l'EPE de Moselle
- 1995** : Création de Fil Santé Jeunes, géré par l'Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile de France
- 1996** : Création du Point Accueil Ecoute Jeunes
- 2004** : Ouverture du Café des Parents
- 2005** : Renouvellement de l'agrément comme organisme de formation à l'éducation de la vie et au conseil conjugal et familial délivré par le Ministère de la Santé et des Solidarités
- 2006** : Création du Service de Médiation Familiale
- 2010** : Agrément de l'EPE comme association complémentaire de l'enseignement public délivré par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche.
- 2021** : Le pôle régional de Formation est certifié Qualiopi
- 2022** : Création de la Maison des droits de l'enfant et des jeunes de Moselle

1.2 - LE SENS DE NOS ACTIONS

Le projet associatif de l'Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle est le fruit d'une réflexion collective sur le sens des actions menées, leurs réalisations présentes et à venir au regard de l'évolution des champs social, éducatif, médico-social dans lesquels elle intervient.

Le présent projet vise ainsi à formaliser notre raison d'agir, à faire le point sur notre association afin d'assurer, auprès de l'ensemble des acteurs (salariés, partenaires financeurs...) la visibilité et la lisibilité de nos actions, notre vision ou ligne directrice commune.

L'Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle est au cœur du champ social et éducatif. Les évolutions sociales, économiques, législatives et politiques impactent en interne les modalités de l'accompagnement des usagers, les projets d'actions, le mode de fonctionnement et la gestion opérationnelle de l'association.

EN VUE D'UNE PRISE EN COMPTE DESDITES EVOLUTIONS SOCIALES, L'EPE DE MOSELLE S'ATTACHE PRESEMENTEMENT A ACTUALISER ET COMPLETER SON PROJET ASSOCIATIF AFIN DE :

- communiquer sur l'utilité sociale et les modes d'action de l'association aux partenaires extérieurs ;
- mieux faire connaître l'association aux usagers, bénévoles, professionnels, financeurs et partenaires ;
- mettre en œuvre des actions pertinentes et adaptées aux évolutions sociétales
- procéder aux ajustements nécessaires dans les interventions, eu égard à la démarche qualité, en restant en adéquation avec nos principes et notre éthique ;
- mieux gérer la dimension proprement associative, sociale et politique, ainsi que la dimension organisationnelle, managériale et technique de l'association ;
- pérenniser l'association, accompagner les évolutions et accompagner son développement ;
- promouvoir d'avantage l'association sur l'ensemble du département et plus particulièrement en milieu rural.

1.3 – LES VALEURS DE L'EPE

Le projet de l'Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle s'inscrit dans une double référence qui a traversé son histoire :

- une référence à la démarche d'Education Populaire
- une référence au champ social et à la relation d'aide

L'Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle défend :

- une indépendance politique et confessionnelle ;
- une ouverture à tous sans considération d'origine sociale ;
- un respect des personnes et de leurs différences à tous les âges de la vie, sans modèle familial normatif de référence ;
- une écoute d'autrui ;
- une valorisation de la parole en tant qu'expression de soi et outil de communication ;
- une facilitation à l'accès à une vie sociale notamment par l'information et la culture.

Singularité du réseau des EPE :

La singularité du réseau des Ecoles des Parents et des Educateurs, animé par une démarche d'éducation populaire, réside en une mise en pratique de valeurs partagées et communes susnommées.

Le réseau des Ecoles des Parents et des Educateurs est animé et coordonné par la Fédération Nationale des Ecoles des Parents et des Educateurs (FNEPE), association loi 1901, reconnue d'utilité publique et agréée association de jeunesse et d'éducation populaire.

1.4 - L'ETHIQUE A L'EPE DE MOSELLE

L'éthique de l'Association se fonde sur quelques principes clés :

- prendre en compte toutes les dimensions de la personne (la considérer dans toute sa complexité et en interaction avec son histoire, son environnement social, économique et familial) ;
- accueillir sa parole avec une écoute bienveillante et sans jugement, en toute confidentialité, sans imposer de modèle normatif ;
- proposer un cadre d'échanges qui autorise chacun à être soi, à rencontrer l'autre dans sa singularité et à l'ouvrir à d'autres représentations que les siennes ;
- promouvoir l'autonomie et la responsabilité des usagers ;
- proposer un lieu intermédiaire neutre, sans enjeu institutionnel.

Face aux mutations profondes et complexes de la famille, l'Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle accompagne les parents, les jeunes et les professionnels dans le souci de renforcer les alliances éducatives entre tous les acteurs des champs de l'éducation, dans une approche singulière et complémentaire.

1.5 - NOS MISSIONS

L'Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle a pour mission de mener des interventions auprès des parents, des enfants, des adolescents, quelle que soit leur situation socio-économique et culturelle, auprès de toute personne ayant une responsabilité éducative et d'accompagnement, et

notamment les professionnels de l'éducation, de la santé et du travail social, voire auprès de toute personne en demande.

Les difficultés rencontrées par le couple conjugal et la parenté sont liées en partie aux mutations de la famille contemporaine. La "Famille" a en effet connu un certain nombre d'évolutions : transformations de la relation adulte/enfant, dispositifs législatifs influant sur le rapport des familles aux institutions, relations intrafamiliales ; différents modèles familiaux éloignés de la famille traditionnelle ; toutes ces évolutions la rendant plus « *incertaine* »¹. Ainsi, aux côtés de nouvelles configurations familiales (monoparentales, pluri-parentales, recomposées, homoparentales, adoptives, issues de procréation médicalement assistée), on assiste à une plus grande vulnérabilité sociale, économique, relationnelle, psychologique et parfois psychique des adultes et des jeunes. Au fil des années, l'Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle a constaté une plus grande précarité et détresse des familles.

Parce qu'accompagner les personnes et familles est un travail complexe, ces évolutions obligent les professionnels de l'Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle à tenir eux-mêmes une position réflexive. Ainsi, les professionnels consultants et accueillantes bénéficient d'une analyse de leur pratique professionnelle. Cette position réflexive permet auxdits professionnels de travailler à la co-construction du sens de leurs pratiques et à l'amélioration des techniques professionnelles, dans une visée de bientraitance et d'accueil bienveillant (voir annexe Charte relative à l'APP).

1.6 - LA CONFIDENTIALITE

Tout usager est considéré telle une personne, toujours singulière. A ce titre, l'Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle s'assure en permanence que le fonctionnement interne respecte et promeut les droits de la personne.

Les professionnels de l'Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle sont tenus au respect de la clause de confidentialité ; toute forme d'information recueillie par le professionnel n'étant ipso facto ni utilisée, ni diffusée.

Par ailleurs, les professionnels s'engagent à ne pas reprendre à leur compte personnel les actions partenariales de l'Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle.

¹ ROUSSEL L., *La famille incertaine*, Ed Odile Jacob, 1989.

Le professionnel est garant du cadre de confidentialité qu'il pose comme un critère essentiel de conduite de l'action. Les professionnels de l'Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle ne doivent pas faire état de leurs positions personnelles mais être ouverts à la rencontre de la singularité de chacun, dans une dimension notamment aconfessionnelle, apolitique et interculturelle.

LA LIMITE DE LA CONFIDENTIALITE EST LE DEVOIR DE SIGNALEMENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 226-13 DU CODE PENAL.

1.7 - SES OBJECTIFS

L'Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle s'est fixée plusieurs objectifs :

- Contribuer à rendre les parents et les jeunes "acteurs" de leur vie en renforçant leurs ressources propres et en valorisant leurs compétences personnelles, quelle que soit leur situation sociale, culturelle et professionnelle ;
- Réfléchir sur le rôle et la place du couple et du groupe familial dans notre société, et à l'impact des évolutions de cette dernière sur le couple et le groupe familial ;
- Accompagner les conflits et prévenir les situations à risques dans les familles, les couples ;
- Soutenir les individus dans les relations intergénérationnelles ;
- Informer les parents et les professionnels sur les nouvelles lois, favoriser l'accès au droit ;
- Participer à la formation des partenaires de l'éducation et du secteur médical, sanitaire et médico-social ;
- Mettre en relation parents et professionnels.

POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS, l'Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle propose à ses usagers divers types de services et actions individuels et collectifs, notamment pour :

Penser les liens enfants-parents :

- Le Café des Parents (temps informels mais aussi animations, ateliers thématiques, conférences-débats)
- Le Service Consultation et Médiation Familiale (écoute téléphonique spécialisée et entretiens individuels, de couples ou de familles).

Accompagner le couple :

- Consultations conjugales

Accompagner le développement des enfants et des adolescents :

- Le Café des Parents ;
- Le Service Consultations et de Conseil Conjugal et Familial ;
- Le Point Accueil Ecoute Jeunes et Parents.

Favoriser l'échange et la qualité des relations dans le groupe familial, ainsi que la prévention des conflits et des situations à risques :

- Des soirées-débats, des groupes de paroles qui favorisent l'échange et la communication ;
- Les ateliers des aidants familiaux ;
- Les consultations conjugales et familiales menées au Service Consultation et Médiation Familiale.

Mettre en place des actions favorisant le lien social des familles et les relations intergénérationnelles :

- Des permanences d'écoute téléphonique et de soutien aux parents ;
- Des animations-débats ;
- Le Service Consultation et Médiation Familiale ;
- Des ateliers des Aidants Familiaux.

Mettre en lien parents et professionnels, adultes et enfants, les informer, les écouter :

- Inter Service Parents et Ecoute Parents, services téléphoniques et de permanences d'accueil assurant un rôle d'interface et de lieu ressource.

Permettre à des professionnels partenaires et des associations partenaires de rencontrer des parents pour faire connaître leurs actions :

- Les animations du Café des Parents.

Aborder des problématiques actuelles autour de la parentalité entre parents et professionnels partenaires :

- Les animations du Café des Parents.

Offrir des espaces de débats collectifs sur les questions que se posent les parents aujourd'hui :

- Les animations et ateliers du Café des Parents ;
- Les conférences-débats.

Accompagner les personnes ayant un besoin d'écoute, aider à l'insertion des populations vulnérables, des personnes en difficulté personnelle ou familiale :

- Des consultations avec un psychologue, un conseiller conjugal et familial
- Une écoute téléphonique spécialisée : Inter Service Parents/ Ecoute Parents ;
- Le Café des Parents.
- Les animations extérieures

Former les bénévoles et les professionnels de l'enfance, de l'éducation, du travail social et médico-social :

- Des formations « inter » proposées dans le catalogue EPE ;
- Des formations « intra » ou à « la carte » ;
- Des formations diplômantes, qualifiantes et certifiantes.

Promouvoir la culture et les savoirs parentaux :

- La gazette du Café des Parents ;
- Les conférences en partenariat avec l'université.
- Les animations réalisées à l'extérieur de l'EPE

Proposer un cadre permettant aux professionnels de penser et échanger sur leurs pratiques :

- Des formations, de l'analyse de la pratique, une supervision auprès des équipes pluridisciplinaires ;
- Des animations débats au Café des Parents ;
- Des actions d'expertise et de soutien aux professionnels, y compris de façon individuelle.

Défendre et promouvoir les droits de l'enfant et des jeunes :

- Maison des droits de l'enfant et des Jeunes

1.8 - SES USAGERS

En tant que prestataire de services, l'Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle offre des réponses diversifiées, à visée de développement, à :

- des parents avec ou sans enfant (s) ;
- des adolescents ;
- des couples et des familles ;
- des professionnels de l'éducation, de la santé, du travail social et médico-social ;
- toute personne ayant une responsabilité éducative ;
- toute personne en demande.

1.9 – GOUVERNANCE ET DIRIGEANCE ASSOCIATIVES : ORGANISATION ET PRINCIPES D'ACTION

▪ L'ASSEMBLEE GENERALE

Tous les membres de l'Association sont prévenus de la tenue de l'Assemblée Générale.

Elle se réunit une fois par an, sur convocation de son Président. Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration, sur la situation financière et morale de l'Association ; rapports soumis à son approbation. Elle approuve les comptes de l'exercice clos, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit au renouvellement des membres du Conseil d'Administration. Elle approuve les modifications éventuelles du règlement intérieur.

• LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est composé d'administrateurs. Ces derniers définissent la politique générale de l'association et exercent une responsabilité globale dans la vie associative. Le Conseil d'Administration est garant du projet associatif ; il est piloté par le Président de l'Association. Il est alimenté par les travaux du Bureau et il est catalyseur de la création de liens partenariaux externes. Il se réunit régulièrement après convocation par le président ou sur la demande du quart de ses membres. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de l'Association. Il peut décerner le titre de membre d'honneur aux personnes qui rendent ou ont rendu des services signalés à l'Association. Les membres d'honneur assistent avec voix consultative à l'Assemblée Générale.

▪ **LE BUREAU**

Le Conseil d'Administration choisit au scrutin secret, parmi ses membres, un Bureau d'au minimum trois membres dont, un(e) Président(e), un(e) Secrétaire et un(e) Trésorier(e).

Le Bureau est élu pour un an. Les décisions du Bureau sont prises à la majorité absolue ; en cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Les membres du Bureau sont investis par délégation du Conseil d'Administration des attributions suivantes :

LE PRESIDENT est chargé d'exécuter les décisions du Conseil et d'assurer le bon fonctionnement de l'Association qu'il représente en justice et dans tous les actes de la vie civile.

LE SECRETAIRE est chargé des convocations et de la rédaction des procès-verbaux, de la tenue des registres, de la correspondance et des archives.

LE TRESORIER tient les comptes financiers de l'Association et, sous la surveillance du Président, il effectue tous les paiements et reçoit toutes les sommes. Il peut recevoir délégation de la signature du Président pour tous les actes de la vie civile et notamment pour l'ouverture de comptes chèques postaux ou bancaires et pour tous les actes nécessaires au bon fonctionnement de l'Association.

Le Bureau peut déléguer certaines de ses attributions au Directeur de l'Association.

• **TROIS POLES INTERDEPENDANTS CONSTITUTIFS DE L'EPE DE MOSELLE**

La direction de l'Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle accompagnera la croissance de l'Association par un travail de formalisation, structuration, organisation et consolidation.

Face à un environnement économique complexe et incertain, l'Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle, comme toute association qui souhaite exister durablement, doit renforcer sa réactivité, son adaptabilité et sa flexibilité.

Un équilibre de ses trois pôles est donc visé :

LE POLE DE SOUTIEN A LA PARENTALITE, A LA FAMILLE ET A LA JEUNESSE est composé des activités suivantes : le Café des Parents, le Service Téléphonie nommée Inter Service Parents (ISP), Ecoute Parents, le Point

Accueil Ecoute Jeunes et Parents (PAEJEP), l'Espace de vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS), la Médiation Familiale ainsi que les prestations sur mesure (animations, programme de réussite éducative, permanences territorialisées, etc.)

LE POLE REGIONAL DE FORMATION est composé d'actions collectives telles que les formations continues, inter et intra, les prestations d'accompagnement (APP, supervision, etc.) ainsi que les formations qualifiantes et diplômantes.

LA MAISON DES DROITS DE L'ENFANT ET DES JEUNES

→ Des temps de coordination sont organisés pour assurer la transversalité et l'articulation nécessaire entre les différents services.

Pour engager cette orientation, de nouvelles fonctions sont mises en places et définies. Les fonctions sont déterminées et affichées dans l'organigramme ainsi que leur articulation.

Une définition des exigences, des connaissances, des compétences et des qualités requises pour tenir chaque poste est élaborée (mise à jour des fiches de poste pour tous les salariés en 2015). Quant aux missions, elles sont régulièrement réaffirmées. Outre les missions spécifiques liées à la fonction, s'y rattachent des responsabilités générales de chaque salarié relevant, entre autres, du règlement intérieur.

L'association met en place des entretiens annuels d'évaluation du personnel. Ils permettent de faire le point sur le travail du professionnel, sa place dans l'association, l'évaluation des objectifs fixés et les axes de progrès. A cette occasion, le professionnel pourra échanger avec sa hiérarchie sur ses souhaits de formation et ses projets à venir.

- ***UNE EQUIPE DE SALARIES : UNE DYNAMIQUE PARTICIPATIVE A LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX PROJETS***

Dirigée par Jérémie GALL, l'équipe se compose de 12 salariés permanents auxquels s'ajoutent environ 60 formateurs occasionnels sur le pôle Formation.

L'EPE de Moselle favorise la réflexion collective et participative des salariés dans l'Association. Ce projet associatif pose les modalités de concertation et de collaboration de l'EPE avec les salariés au travers :

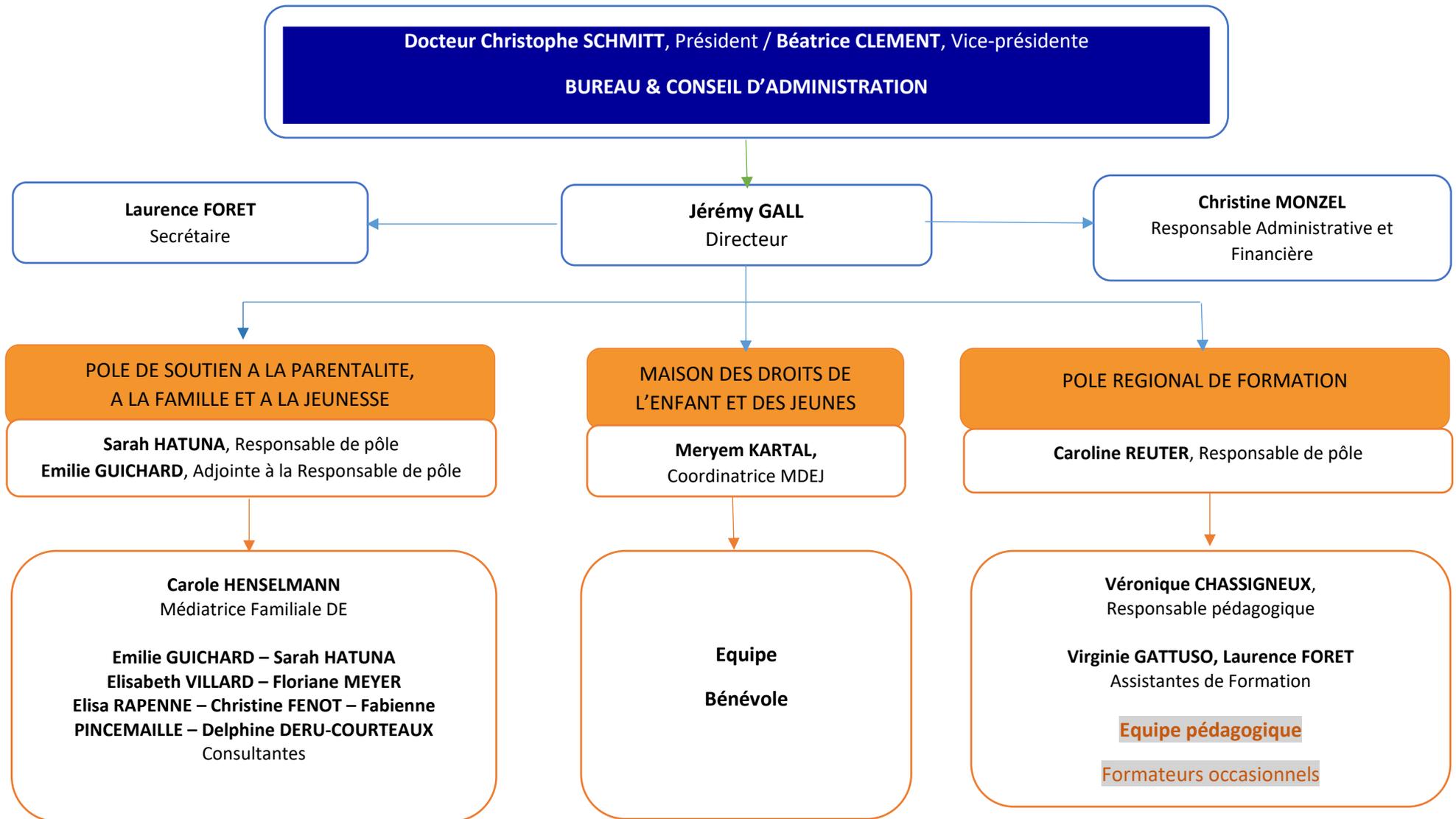
- des **REUNIONS DE CADRES** constitutives d'une équipe de direction et visant à l'échange et la mutualisation entre les différentes activités de l'Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle et ce, dans une perspective de transversalité entre les pôles.
- Des **REUNIONS INTERNES A CHAQUE POLE** permettant d'aborder les sujets relatifs à l'organisation de chaque activité et pôle mais également de mener une réflexion sur le sens des actions. Les idées et avis de chaque professionnel sont sollicités lors de ces réunions.
- Des « **REUNIONS « PLENIERES** » dite « Qualité » permettant de réunir l'ensemble du personnel permanent et d'assurer le même niveau d'information à tous.

Tous ces temps d'échanges permettent à chacun de s'informer, de s'exprimer sur ses activités, de mettre en commun ses pratiques dans le cadre du projet associatif de l'Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle.

Les salariés sont également conviés au temps fort institutionnel.

A ce titre, l'Assemblée Générale de l'Association constitue le point d'orgue de la vie de notre association.

1.10 - ORGANIGRAMME DE L'ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS DE MOSELLE



1.11 – UNE EPE AU SERVICE DES TERRITOIRES

Nous agissons sur les différents territoires des départements lorrains. Conformément à nos valeurs et en accord avec nos objectifs, l'Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle propose des actions de soutien à la parentalité et de renforcement des liens familiaux sur les 4 départements y compris en milieu rural. En effet, l'Association répond aux sollicitations exprimées par les collectivités territoriales ainsi que par les institutions pour la mise en place de dispositifs tels que des points d'écoute, des animations débats, des groupes de paroles ou encore des permanences généralistes, à la rencontre des usagers.

A cet égard, l'EPE de Moselle inscrit ses actions de développement dans les orientations et directives régionales et départementales, se montrant attentive à répondre plus particulièrement aux orientations des schémas départementaux des services aux familles.

1.12- UNE POLITIQUE QUALITE AU CŒUR DE NOS ACTIONS

La démarche qualité engage la direction et a pour objectif l'amélioration constante de la qualité de nos prestations. Elle se décline selon les principes suivants :

- mettre l'utilisateur au centre de nos préoccupations et garantir systématiquement la qualité de nos services ;
- anticiper sur les besoins de nos usagers ;
- améliorer en permanence nos processus en nous appuyant sur des indicateurs de qualité ;
- assurer la qualité de notre fonctionnement par une organisation formalisée et rigoureusement appliquée ;
- mettre en œuvre les moyens humains, matériels et financiers les plus appropriés afin que la qualité soit et reste un label de l'Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle.

NOS ENGAGEMENTS POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DU SERVICE RENDU A NOS USAGERS :

Les professionnels intervenant à l'EPE doivent impérativement se référer aux principes et aux règles énoncés dans le manuel qualité. Ce dernier décrit les dispositions de management de la qualité

mises en place. Les procédures et modes opératoires complètent ce manuel et font également l'objet d'une application rigoureuse.

Pour l'EPE, la démarche qualité réside en un engagement profond de chacun pour assurer de façon permanente **la satisfaction de nos usagers**.

NOS ENGAGEMENTS PEDAGOGIQUES :

Parce que la qualité doit pouvoir se mesurer dans les actes, l'EPE s'engage au quotidien, à maintenir un haut niveau de qualité de service rendu de par :

- la confirmation de l'ouverture ou l'annulation au minimum un mois avant les dates prévues (informer de l'annulation éventuelle) ;
- la proposition d'une compensation en cas d'annulation d'une formation;
- l'élaboration des dossiers de déclarations préalables relatives aux formations diplômantes en conformité avec les textes officiels ;
- la préparation de la condition optimum de déroulement des prestations ;
- le respect de l'agenda des consultations ;
- l'accueil immédiat et la rencontre de l'utilisateur sans rendez-vous dans la demi-heure ;
- la communication des jours et heures d'ouverture ;
- le strict respect des ouvertures prévues ;
- la réponse dans un délai de deux semaines à toute sollicitation ponctuelle : animation, conférence...

L'EPE de Moselle s'engage à former des professionnels dans la construction de compétences adaptées à la complexité des situations sociales. Notre école ambitionne ainsi de proposer des parcours de formation favorisant la meilleure adéquation entre pratiques professionnelles et formation.

La Direction et les cadres de l'Ecole des Parents et des Educateurs se montrent très attentifs aux méthodes pédagogiques utilisées. Dans le respect des référentiels de formation, l'approche pédagogique retenue relève de l'andragogie et de la pédagogie de l'expérience dans une recherche permanente d'équilibre entre théorie et pratique. Cette approche vise à se rapprocher au mieux des situations professionnelles vécues et à répondre aux besoins spécifiques en compétences faites de savoirs, savoir-faire et savoir-être.

MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR UNE DEMARCHE QUALITE :

En égard au souci d'une amélioration permanente des services et prestations rendus, l'EPE de Moselle veille au développement des compétences de ses salariés.

Pour se faire, elle leur offre un cadre de travail qualifiant et des lieux de ressources favorisant une réflexion pluridisciplinaire par le biais des dispositifs suivants :

- la formation continue du personnel ;
- l'accompagnement des nouveaux formateurs et des nouveaux salariés ;
- l'intervention de spécialistes sur des thèmes d'actualité ou spécialisés ;
- le recrutement de professionnels en lien permanent avec la pratique du terrain ;
- les réunions mensuelles d'activité des cadres permettant d'améliorer l'organisation et la pertinence des dispositifs, les outils d'évaluation, les bonnes pratiques ;
- l'évaluation de nos actions, les bilans intermédiaires et finaux ainsi que les rencontres régulières avec les différents partenaires pour une amélioration permanente des prestations offertes aux usagers ;
- l'adaptation permanente des interventions aux évolutions de la société ;
- la réflexion des professionnels et l'élaboration de « la pensée » au travers de la démarche d'analyse de la pratique instaurée auprès des équipes ;
- les échanges entre professionnels au niveau des réseaux départementaux, régionaux et nationaux.

NOS ENGAGEMENTS DEFINISSENT NOTRE POLITIQUE QUALITE :

Ils sont déclinés chaque année en Réunion de Direction en objectifs, en axes de progrès et plans d'actions.

En outre, des audits internes et externes sont programmés régulièrement.

Il est à souligner que l'EPE de Moselle mettra systématiquement au centre de ses perspectives d'avenir les personnes, les familles accueillies ainsi que les stagiaires/apprenants.

II – SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LA PARENTALITE, LA FAMILLE ET LA JEUNESSE

Dans le cadre d'un pôle dédié, les actions menées par l'EPE ont pour objet la famille à travers trois dimensions : la parentalité et l'éducation, mais aussi la conjugalité.

La famille est ipso facto au centre de nos réflexions et actions. L'EPE ambitionne d'accompagner les familles dans les mutations complexes et profondes auxquelles elles sont confrontées (évolution des formes familiales et des relations parents/enfants, grands-parents/parents/enfants ainsi qu'au sein des fratries, questions identitaires...).

L'Ecole des Parents et des Educateurs s'est fixée plusieurs missions à travers son pôle dédié :

- contribuer à rendre acteurs de leur vie les parents et les jeunes, en renforçant leurs ressources propres et leurs compétences personnelles, quelle que soit leur situation sociale et professionnelle ;
- accompagner le développement de l'enfant et de l'adolescent ;
- faciliter le lien des familles à leur environnement ;
- favoriser le dialogue dans le groupe familial et accompagner les situations de crise ;
- participer à la formation des partenaires de l'éducation et secteur sanitaire et social concernant les mutations complexes du groupe familial et de son environnement ;
- mettre en relation les parents et les professionnels de l'éducation et du secteur sanitaire et social ;
- diffuser les connaissances actuelles en psychologie, éducation, pédagogie, communication, organisation-management, dans le cadre de formations, conférences-débats et journées d'étude ;
- créer des espaces de parole pour les enfants, les adolescents, les parents, les travailleurs sociaux, les enseignants et les bénévoles d'associations.

Dans le cadre d'une mission de service publique, l'EPE propose différents services d'écoute, d'information et d'accompagnement relatifs aux questions relationnelles et d'éducation. Ces services sont destinés aux familles résidant sur le territoire mosellan ainsi qu'aux professionnels de l'action sanitaire et sociale, ou encore du champ de l'éducation.

TOUS LES AGES DE LA VIE (ENFANCE, JEUNESSE, AGE ADULTE, VIEILLESSE) SONT CONCERNES PAR LES ACTIONS MISES EN PLACE.

L'Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle accompagne des parents, des éducateurs et des jeunes à travers : ses lignes téléphoniques dédiées, groupes de paroles, Points Accueil Ecoute Jeunes et Parents, consultations, Café des Parents animations dans les collèges et lycées à destination des jeunes.

2.1. LES ACTIONS DU POLE PARENTALITE

Le stress, une conciliation de la vie professionnelle et familiale parfois difficile, l'accélération sociale du temps viennent questionner voire ébranler la relation parent/enfant. L'EPE de Moselle propose en conséquence des actions permettant de réfléchir, d'analyser et de remédier aux difficultés rencontrées par les familles, les parents, les couples, les personnes.

Une attention particulière est par ailleurs portée à l'égalité hommes-femmes, parallèlement à l'égalité père-mère, toujours dans une visée de "care" et de bienveillance des familles, des personnes et des enfants.

2.2. LE CAFE DES PARENTS

L'objectif du Café des Parents est de :

- permettre aux parents de confronter leurs points de vue et difficultés à éduquer leurs enfants ;
- permettre aux parents d'expérimenter leurs compétences en tant que parents, de retrouver du lien, du sens entre les générations ;
- permettre aux parents de réinvestir la fonction de parent et de retrouver une juste distance ou "bonne proximité " avec leur enfant ;
- favoriser l'émergence des savoir-faire et des demandes des parents à propos de leurs relations avec leur enfant ;
- développer et renforcer leur assise personnelle ;
- accueillir les nouvelles expressions de la vie familiale (exemples : famille "recomposée", parents isolés...);

- favoriser l'expérience de temps intergénérationnels, de façon ludique et conviviale, dans un espace adapté ;
- permettre à chaque adulte d'aborder une problématique dans son lien à l'enfant, aussi banale qu'elle puisse lui sembler.

Le Café des Parents s'inscrit dans une perspective de prévention précoce qui reconnaît d'emblée l'enfant comme sujet inscrit dans une histoire familiale et dans un environnement social. Nos professionnels veillent dans le cadre de ce dispositif à la relation enfant/adulte.

L'effet socialisant du lieu est constaté à la fois sur les parents et sur les enfants. Cette socialisation est en souffrance chez la majorité des parents qui viennent au Café des Parents, soit parce qu'ils sont en inactivité, soit parce qu'ils sortent peu (leur enfant jeune pouvant être un frein momentané à cette ouverture). Parfois cette socialisation ne se fait pas spontanément pour les parents qui vivent les autres comme des intrus sans désir de les rencontrer (c'est d'autant plus vrai quand ils sont en souffrance sur le plan physique, psychique et/ou économique).

Cette socialisation se mesure au travers de leur progression dans leur capacité à rencontrer et à échanger avec les autres, de nouer des liens qui, parfois, se prolongent à l'extérieur.

Par ailleurs, le Café des Parents permet à la plupart des parents de prendre du recul par rapport à l'éducation qu'ils donnent, par rapport aux échanges avec leurs enfants, de faire le lien entre leur vécu actuel et leur vécu en tant qu'enfants. Il leur permet de retrouver une estime d'eux-mêmes au travers d'échanges en groupe. Cette estime retrouvée leur permet d'être plus attentifs aux besoins de leurs enfants et à leur prise d'autonomie.

Le lieu permet à certains parents de prendre conscience de leurs difficultés relationnelles et psychiques et de leurs incidences sur leurs enfants.

Parfois, le lieu permet aux parents d'échanger avec leurs enfants, soit par le truchement des jeux, soit de par les discussions engagées. Il leur permet aussi de les observer et d'envisager les conséquences de leurs comportements sur ceux des enfants.

Des parents renouent avec une vie sociale par la reprise d'une activité salariée, ou de la possibilité de libérer du temps du fait de l'entrée en mode de garde de leur enfant.

Des parents trouvent un soutien au sujet d'un changement dans leur vie.

Des parents renouent avec une certaine authenticité et lâchent prise sur une éternelle «pseudo compétence» de parent : reconnaître leurs difficultés constitue alors déjà un premier pas vers un travail personnel.

Des parents trouvent de nouveaux savoir-faire avec leurs enfants notamment dans le domaine de l'autorité avec les formations "Faber et Mazlish" dans lesquelles ils apprennent à faire autorité en toute quiétude sans cri et sans chantage (environ quatre groupes de parents sont réalisés chaque année plus un "groupe de suivi" pour des parents demandeurs d'un approfondissement).

Certains parents sont encouragés à entreprendre une consultation, soit pour eux-mêmes, soit pour leurs enfants, et bénéficient d'un soutien dans cette démarche parfois difficile à engager.

2.3. - LES ATELIERS DE PARENTS

Il s'agit d'une méthode de découverte d'outils de communication intra familiale basée sur une intention singulière du parent d'éduquer son enfant dans le respect et dans une écoute mutuelle. C'est une méthode qui se veut respectueuse et sans conséquence négative pour l'enfant : ainsi ses progrès sont valorisés sans excès, le parent tient compte des émotions (les siennes mais aussi celles de l'enfant) ; l'écoute des émotions étant un stade premier d'entrée en communication pour une disponibilité de l'enfant aux demandes du parent.

Cette méthode permet aux parents de réfléchir à une résolution de ses conflits avec l'enfant, à la manière de poser les limites et exigences nécessaires à l'éducation, de prendre du recul sur leurs interactions avec celui-ci. Elle leur permet aussi de prendre conscience que ce qu'on dit habituellement aux enfants en famille provoque des dégâts possibles sur lui (perte de l'estime de soi, relation de dépendance au parent, envie de rébellion à certains stades de son développement...).

2.4 – LE POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES ET PARENTS (PAEJEP)

L'Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle propose également différents types d'accompagnement pour l'accueil d'adolescents dans des espaces appropriés.

Des permanences et des consultations :

Depuis 1996, l'EPE de Moselle répond au cahier des charges des Point Accueil Ecoute Jeunes et Parents (PAEJEP) :

« L'activité d'un Point Accueil Ecoute Jeunes et Parents consiste à s'adresser en priorité aux adolescents et jeunes adultes de 10 à 25 ans, rencontrant des difficultés : conflits familiaux, mal être, échec scolaire, violence (...). Cette action s'inscrit dans la prévention des conduites à risque et des ruptures familiales au moment de l'adolescence (...) » (cf. DGS/DGAS n° : 2002/145 du 15 Mars 2002).

La circulaire définit cette activité comme étant également le lieu de médiation des relations au moment de l'adolescence entre jeunes et adultes, essentiellement leurs parents.

« Le jeune qui se présente doit recevoir dès son entrée dans les locaux, un accueil inconditionnel, immédiat et chaleureux, sans formalité administrative. L'écoute du jeune doit se faire dans le respect des règles de confidentialité, du libre choix et du respect de l'anonymat. Aucune information personnalisée ne peut être donnée à un tiers sans le consentement de l'intéressé » (cf. cir. DGS/DGAS).

Les lieux d'écoute dédiés peuvent être situés dans les locaux de l'Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle mais également dans des collèges, des lycées, des Maisons des Adolescents ou des permanences décentralisées.

Cet accueil correspond à la fois aux valeurs et à l'éthique de l'Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle.

L'adolescent est accueilli lors d'entretiens individualisés pour être écouté. Le premier entretien peut donner lieu à d'autres rendez-vous ou conduire à une réorientation vers d'autres associations ou services. Ces entretiens avec un professionnel de la relation d'aide (psychologue ou conseiller conjugal et familial) constituent des espaces d'échanges privilégiés pour parler de soi, se questionner en toute confidentialité et sans peur de jugement.

Relations affectives et sexuelles, amicales, mal être, scolarité, orientation professionnelle, conduites à risque ou violentes, sont les thématiques les plus fréquemment abordées par les jeunes. La relation de confiance avec le professionnel permet à l'adolescent de mettre des mots sur ce qui est vécu et sur ses affects. L'impact de l'entretien peut permettre de créer des liens ou d'en recréer.

UNE ECOUTE TELEPHONIQUE : 03 87 69 04 32

Que ce soit pour obtenir des renseignements, parler de soi, de son devenir ou de son mal-être personnel, familial, social ou scolaire, le PAEJEP répond aux demandes des adolescents et jeunes adultes par une aide et une écoute immédiate au téléphone.

Outil personnel et simple d'usage chez les jeunes, le téléphone permet d'établir une relation en temps réel dans laquelle les informations et les réponses peuvent être apportées rapidement. De plus, garantissant anonymat et intimité, ce média peut faciliter l'expression des adolescents en préservant leur pudeur et en les aidant à surmonter leur appréhension.

Toutefois, l'appel téléphonique n'est pas le moyen privilégié utilisé par les jeunes pour entrer en contact avec le PAEJEP. C'est le plus souvent un adulte qui introduit le jeune, y compris en ayant téléphoné au préalable en sa présence ou non.

DES ANIMATIONS COLLECTIVES :

Le Point Accueil Ecoute Jeunes et Parents organise des rencontres collectives en animant des débats dans les classes de collèges, lycées, centres d'apprentissage, centres sociaux et associations à la demande.

Les thèmes traités au cours de ces interventions sont axés sur la prévention des conduites à risque, les violences intrafamiliales, les relations parents/adolescents, la communication, les violences scolaires...

LES PROFESSIONNELS DU PAEJEP ASSURENT PLUSIEURS MISSIONS :

- développer et renforcer chez le jeune des capacités à faire face et à surmonter des situations difficiles et/ou à risques, une estime de soi, des compétences psycho-sociales;

- prévenir l'isolement social et les risques de rupture ;
- offrir une intervention appropriée et limitée dans le temps aux jeunes qui sont en questionnement ou en difficulté ;
- favoriser les liens avec les autres dispositifs concernant la jeunesse, en orientant les jeunes selon les difficultés rencontrées.

Si l'adolescence est une période clé pour la construction de soi, elle est également une période de prise de risques qu'il convient de prévenir.

C'est pourquoi, l'Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle s'inscrit dans un réseau de partenaires, dont certains spécialisés, vers lesquels nous orientons les adolescents les plus en souffrance (MDA 57, hôpitaux...).

Pour autant, la majorité des jeunes vont bien. Ils ont des attentes et des besoins, notamment de plus de confiance et de respect à leur égard, de pouvoir d'avantage compter sur des adultes qui font autorité à leurs yeux.

L'Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle-demeure toujours attentive à agir auprès d'eux et de leur entourage, en prévention de conduites à risques, passage à l'acte, ruptures familiales ou amicales en partant de leurs préoccupations et de ce qui leur fait difficulté. Là réside une particularité de notre PAEJEP, ouvrant à une consultation des parents, souvent déroutés par l'âge de l'adolescence. Il s'agit alors de travailler à une meilleure compréhension et écoute du jeune.

2.5. LES CONSULTATIONS INDIVIDUELLES, DE COUPLE OU DE FAMILLE

A travers différents dispositifs, le Service Consultation s'attache à offrir à tout public, quels que soient son origine, son mode de vie familiale, son lieu d'habitation et ses ressources, un lieu d'accueil, d'écoute, d'accompagnement dont tout un chacun peut avoir besoin lors de la traversée d'une période difficile de sa vie ou d'une crise familiale ou conjugale.

Une des missions de ce service est son accessibilité rapide à toute personne souhaitant trouver un accueil et un soutien dans leur vie de parents, de couple, d'individu ou de jeune adulte. Ce service vient alors proposer un temps d'accompagnement, le plus souvent court.

Le Service Consultation n'est pas pour autant un lieu de gestion des urgences, mais un lieu disponible et accueillant, assurant des missions de prévention des difficultés familiales et relationnelles.

DIVERS TYPES DE CONSULTATIONS EXISTENT :

- les consultations de Conseil Conjugal et Familial (EVARS)
- les consultations dans le cadre du PAEJEP
- dans le cadre du dispositif de Programme Réussite Éducative, des permanences d'écoute des parents ;
- la médiation familiale.

Seule, en couple ou en famille, la personne peut être confrontée à des fragilités personnelles liées à un certain contexte, à des fragilités plus permanentes ou à des situations de crises.

Etre en couple peut raviver des difficultés passées et de nouvelles difficultés peuvent apparaître.

Passer de 2 à 3, du couple conjugal au couple parental... à l'entrée en cours préparatoire, en 6ème de ses enfants..., sont autant de « passages », lieux de conflits ou de tensions, en famille et avec l'extérieur, mais aussi de découvertes mutuelles, de prise de risque et d'autonomie progressive de la part de l'individu, d'ouverture aux autres et à d'autres univers que celui de la famille.

Il en va de même pour les autres séparations ou rupture que les personnes auront à connaître dans leur vie.

La crise économique récente est venue exacerber les inégalités et la précarisation des familles, entendue tel un processus associé à l'idée de risques, notamment d'exclusion.

Par ailleurs, tout échec relevant de n'importe quel domaine de la vie étant imputé aux parents et à leur seule responsabilité, une forme de détresse ou de difficulté à assumer leur fonction parentale apparaît prégnante.

Afin d'éviter la survenue, en spirale, de ruptures d'ordre familial et/ou social, l'EPE apporte son soutien au développement d'actions à destination de familles en situation de fragilité. Ainsi, l'EPE participe avec l'ensemble de ces publics et notamment à l'accès à des consultations de type psycho-éducatif.

Dans notre pratique professionnelle, ces situations touchent rarement les personnes célibataires : la fragilité est le plus souvent la résultante d'une séparation ou rupture conjugale ou encore du décès d'un conjoint.

Parmi les situations de fragilité, on note une prise en charge spécifique des familles endeuillées et notamment des enfants.

Concernant les séparations conflictuelles, les familles peuvent en outre avoir accès au service de médiation familiale de l'EPE.

De manière générale, les actions menées visent à amener les personnes à rechercher et trouver des solutions ad hoc à la résolution de leurs difficultés. L'EPE s'inscrit dans le repérage et la prévention des situations de violences conjugales et familiales.

Appréhendant tous les âges de la vie, un soutien aux aidants naturels et aux fratries de parents âgés ou dépendants est proposé.

2.6. DES SERVICES SPECIFIQUES : UN SERVICE D'ECOUTE A DISTANCE, L'ESPACE DE VIE AFFECTIVE, RELATIONNELLE ET SEXUELLE (EVARS), LA MEDIATION FAMILIALE

INTER SERVICES PARENTS/ ECOUTE PARENTS

"Inter Service Parents" est un service d'écoute téléphonique mis en œuvre par l'Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle depuis 1974 en Moselle. "Ecoute Parents" couvre le département de Meurthe et Moselle. L'accueil est organisé du mardi au samedi.

"Inter Service Parents" et "Ecoute Parents" sont des services de type généraliste, pour tous les adultes (y compris des professionnels extérieurs au service, en lien avec des usagers), que la personne soit seule, en couple ou en famille.

Anonyme pour l'utilisateur, il lui permet d'aborder une difficulté personnelle ou avec son entourage.

Animé par des professionnels (psychologues ou conseillères conjugales familiales), ce service est souvent pour la personne le premier contact avec un professionnel. La personne peut énoncer la difficulté rencontrée, ce qu'elle ne pourrait pas toujours aborder dans un entretien de visu.

L'écoute téléphonique permet un espace d'accueil et de réflexion, notamment pour les adultes ayant une responsabilité éducative, en orientant, réassurant, soutenant les personnes dans leurs compétences.

Ce service remplit donc une mission d'action préventive de la petite enfance à l'adolescence, mais également de prévention de rupture, passages à l'acte, violences intrafamiliales...

La réponse apportée au téléphone par le professionnel peut suffire provisoirement ou plus durablement. En dehors d'informations recherchées (demandes qui sont loin d'être majoritaires), l'écoute téléphonique peut apaiser les personnes dans ce qui leur fait souci immédiatement. L'écoute téléphonique peut aussi faire naître un questionnement nouveau. La personne est alors déjà engagée dans une élaboration.

Inter Service Parents a vocation d'informer et de réorienter (soit en interne, soit vers un réseau de partenaires), de soutenir les adultes dans leurs préoccupations concernant le domaine familial, étendu à sa diversité et à son évolution.

Le service téléphonique à l'Ecole des Parents et des Educateurs a pour originalité de se coupler avec nos différents accueils, de telle façon qu'une personne qui serait orientée par un professionnel puisse être reçue dans un délai court.

L'utilisateur peut aussi ne pas posséder de téléphone ou ne pas vouloir s'en servir et préférer s'informer par un premier contact de visu.

Le même service est rendu dans des permanences décentralisées sur le territoire géographique du Service Consultation et Médiation Familiale, avec le soutien de partenaires institutionnels.

L'ESPACE DE VIE AFFECTIVE, RELATIONNELLE ET SEXUELLE (EVARS)

Les services rendus au sein du Service Consultation sont essentiellement du Conseil Conjugal et Familial. Il s'agit d'accompagner des adultes qui le demandent, individuellement et de façon singulière :

- dans leurs tâches et fonctions éducatives ;
- en questionnement sur l'exercice de leur autorité parentale, qu'ils soient parents vivant ensemble ou séparés, mais aussi co-parents dans une recomposition familiale ou une pluriparentalité ;
- ayant besoin d'exprimer leur histoire et expérience d'être parent, pour chacun d'entre eux ;
- la formation du couple, son évolution, les crises du couple, quels que soient les âges de la vie.

En effet, quand les enfants devenus grands "quittent" le foyer familial, c'est le moment du retour du couple sur lui-même, de séparation ou de création.

Des couples peuvent vivre des crises, à un âge même avancé ou être séparé par le handicap, la maladie ou encore la mort.

Font également appel à ce service, des adultes eux-mêmes en questionnement concernant leur devenir ou en difficultés dans leurs relations familiales et sociales.

Une conseillère conjugale et familiale peut également conduire un entretien pré I.V.G. ou dispenser une information pertinente autour de la sexualité et/ou la contraception, à des jeunes gens comme à des adultes.

L'EVARS S'ADRESSE EGALEMENT AUX 55-65 ANS

La génération des seniors 55-65 ans est en effet dans notre société une génération « pivot », située entre leurs petits enfants et leurs propres parents devenus âgés. Elle est pourvoyeuse d'attention et de soutien, y compris financier. De fait, cette génération a besoin d'être écoutée et soutenue.

A travers le conseil conjugal et familial des professionnels de l'Ecole des Parents et des Educateurs accompagnent la vie adulte en répondant à toute personne, couple ou famille se trouvant dans la nécessité d'avoir recours à un tiers, en cas de difficulté passagère ou plus constante.

LA MEDIATION FAMILIALE

La médiation familiale, née au sein de la société civile dans les années quatre-vingt, a trouvé sa place dans la loi du 4 mars 2002 (art. 373-2-10 du code civil) relative à l'autorité parentale et dans la loi du 26 mars 2004 relative au divorce (art. 255 du code civil).

La médiation familiale est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial, axé sur l'autorité parentale et la responsabilité des personnes concernées par des situations de conflits ou de ruptures familiales.

Le (la) médiateur/rice familial(e) met en œuvre des médiations dans le champ de la famille. La famille s'entend dans la diversité de son expression actuelle et aussi dans son évolution. Elle comprend toutes les modalités d'union et prend en compte les différents liens de filiation et d'alliance.

Le champ d'action du médiateur familial concerne les situations de conflits et de ruptures et plus précisément les relations entre les parents, l'organisation de la vie des enfants, les liens transgénérationnels et la fratrie. La médiation familiale est mobilisée pour les situations telles que les divorces, les séparations, les décès, les situations familiales à dimension internationale, dans le champ de la protection de l'enfance, les questions successorales et patrimoniales.

Dans le champ défini ci-dessus, le médiateur familial conduit son action, dans un cadre précis, caractérisé par un processus spécifique. Ce dernier a pour finalité d'accompagner les personnes qui décident de s'engager dans une médiation familiale afin de leur permettre de construire et de décider, ensemble, des meilleures options pour résoudre le conflit qui les oppose. Le médiateur familial facilite le rétablissement du dialogue, les liens de communication entre les personnes, leur capacité à gérer le conflit, ainsi que leur capacité à négocier. Il favorise leur cheminement, et notamment la reconnaissance du bien-fondé des arguments présentés par chaque partie. Il accompagne la recherche de solutions concrètes en amenant les personnes à trouver elles-mêmes les bases d'un accord mutuellement acceptable, en tenant compte de l'état du droit, des besoins de chacun des membres de la famille et notamment de ceux des enfants, dans un esprit de coresponsabilité.

Le(la) médiateur/rice familial(e) exerce de façon qualifiée une profession s'appuyant sur une expérience professionnelle acquise dans le champ du travail social, socio-éducatif, sanitaire, juridique ou psychologique, sanctionnée par un diplôme d'Etat qui garantit l'acquisition des compétences spécifiques, nécessaires à la mise en œuvre des médiations familiales. Il mobilise des compétences adaptées aux situations de crise, au sein desquelles s'expriment fortement des affects, des tensions et des enjeux divers.

2.7. L'ATELIER DES AIDANTS FAMILIAUX

La société française, comme nombre d'autres pays européens, est confrontée aujourd'hui au vieillissement démographique. Les changements démographiques entraînent des perturbations économiques et sociales. C'est pourquoi, une loi adoptée en 2015 vise à adapter la société au vieillissement de la population. L'EPE appréhendant la famille au sens élargi, intergénérationnelle, un atelier des aidants familiaux est proposé. Cet atelier est destiné aux proches d'une personne devenue dépendante du fait de son âge, de sa maladie ou de son handicap. Il s'inscrit dans la prévention de l'isolement social et, in fine, permet d'améliorer la prise en charge des personnes âgées à leur domicile par leurs aidants familiaux. L'atelier des aidants familiaux offre à ces derniers une compréhension du phénomène du vieillissement et du maintien de l'autonomie.

Par l'espace d'expression et de parole qu'il représente, l'atelier des aidants familiaux vient valoriser et améliorer leurs pratiques, tout en créant du lien social entre les participants.

Une psychologue est chargée de l'animation.

III. UN PÔLE REGIONAL DE FORMATION AU SERVICE DES PROFESSIONNELS ET DES EMPLOYEURS

Dans un souci de co-éducation et/ou d'approfondissement des connaissances, l'Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle répond aux demandes de formation et de prestations d'accompagnement en direction de publics diversifiés (professionnels, bénévoles, usagers).

Elle accompagne également les professionnels dans leurs projets :

- de soutien à la parentalité ;
- de renforcement les liens famille/école ;
- de soutien aux équipes par le biais de l'analyse de la pratique professionnelle, de la supervision et de prestations d'accompagnement.

3.1. – DES FORMATIONS DIVERSIFIEES

Le pôle formation de l'EPE de Moselle s'inscrit dans une dialectique avec le pôle de soutien à la parentalité et à la conjugalité. Il propose une offre de formations diversifiées au plus près des besoins des professionnels et employeurs des champs sociaux, éducatifs, médico-sociaux et médicaux.

Ainsi, le pôle formation des professionnels met en place des formations continues qui permettent de faire évoluer et de dynamiser les pratiques professionnelles par :

- l'analyse et la conceptualisation avec d'autres professionnels
- l'appropriation de nouveaux outils
- l'approfondissement et l'actualisation des compétences

Les **FORMATIONS "INTER"** sont présentées dans notre catalogue revu et envoyé annuellement à nos partenaires et clients et prospects.

Les formations "INTRA" se déroulent sur le lieu d'exercice professionnel permettant ainsi aux équipes d'acquérir des compétences spécifiques sur une thématique ou technique particulières ou adaptées aux particularités de leur contexte professionnel.

DES FORMATIONS QUALIFIANTES OU DIPLOMANTES viennent compléter les formations inter et intra : le diplôme d'Etat de médiateur familial, le diplôme d'état d'assistant familial, la qualification au conseil conjugal et familial. Les projets pédagogiques ont été construits en modules en vue d'une adéquation avec le modèle européen préconisé.

Toutes nos offres de formation sont répertoriées dans un catalogue annuel ainsi que sur le

site de l'Epe : www.epe57.fr

3.2– OBJECTIFS ET PERSPECTIVES DU POLE REGIONAL DE FORMATION

UN ALLER-RETOUR THEORIE/PRATIQUE

Il s'agit d'offrir une formation fondée sur une « praxis », une interdépendance entre pratique professionnelle et théorie. Cette dialectique entre "pratique" et "théorie" est favorisée par l'implication des formateurs dans une pratique de terrain qu'ils exercent en interne ou en externe de l'Ecole des Parents et des Educateurs.

De même, la formation continue à l'EPE s'opère en lien étroit avec les terrains professionnels. L'expérimentation est de fait possible car les activités de l'EPE ne se limitent pas à la délivrance de savoirs. Les formations mises en place doivent participer à l'évolution et à l'enrichissement des pratiques professionnelles, en termes de savoir-faire et savoir-être (par exemple la mise en œuvre ou la participation à des expérimentations éducatives, cliniques, sociales, ou de formation).

Le Pôle formation assure en outre un accompagnement individualisé des parcours de formations.

Dans le cadre de la démarche "qualité", l'EPE de Moselle s'attache à procéder à **l'évaluation de toute action de formation**, tant "à chaud" dès la fin de la formation qu'à l'issue d'un délai de 3 mois afin d'en mesurer l'incarnation et les effets dans la pratique professionnelle du stagiaire.

3.3. ANALYSE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

La formation à l'EPE est sous-tendue par une analyse de la pratique professionnelle venant incarner la dialectique théorie/pratique.

Une analyse de la pratique professionnelle pour :

- Permettre aux participants de développer une posture réflexive sur ce qu'ils font ;
- Favoriser l'expression des difficultés ressenties par les participants et en particulier celles qui se situent dans les écarts entre l'idéal professionnel et la réalité vécue ;
- Rechercher des éléments de compréhension (analyse des causes, formulation d'hypothèses, prise de recul) ;
- Interroger les convictions personnelles éthiques et déontologiques à l'œuvre dans le collectif de professionnels ;
- Ouvrir des pistes de travail à l'égard de l'utilisateur.

LA PLACE DU GROUPE DANS L'ANALYSE DE LA PRATIQUE

Ainsi, le travail d'analyse de la pratique professionnelle relève de la prise de conscience des actions, interactions et de leurs impacts sur les environnements relationnels.

Ce travail consiste à utiliser les regards croisés des participants pour pouvoir trouver des pistes explicatives et compréhensibles en questionnant le « vécu de l'action ». Les professionnels impliqués convoquent leurs références et opèrent un métissage théorique qui permet de prendre de la hauteur, de dépasser les représentations de chacun en variant les regards et points de vue.

Et c'est là que réside l'originalité de ce travail, bien différent d'une réunion d'équipe, dans la mesure où les postures de performance et d'évaluation habituelles ne sont pas convoquées. Les participants sont en effet incités à verbaliser en utilisant une attitude plus congruente (Cf. Carl Rogers, par exemple). Cela suppose la construction d'un climat de confiance dans le groupe afin qu'il devienne aidant et non jugeant.

LE POSITIONNEMENT ET LE ROLE DE L'ANIMATEUR DU GROUPE

L'animateur doit être extérieur au groupe et ne pas avoir de lien particulier (et surtout pas hiérarchique) avec les participants.

Le rôle de l'animateur est moins de transmettre un savoir que de soutenir une nouvelle forme de production de savoirs par les participants. Il est facilitateur de parole en particulier dans les situations conflictuelles et un garant du cadre des échanges.

La relation de confiance qui s'établit avec l'intervenant animateur est déterminante et se construit au fil des séances.

IV – DEFENDRE ET PROMOUVOIR LES DROITS DE L'ENFANT ET DES JEUNES

Créée en 2021, la Maison des droits de l'Enfant et des Jeunes est un projet partenarial innovant créé sous l'impulsion du Défenseur des Droits, en partenariat avec la Ligue des Droits de l'Homme, le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Moselle et la Maison des Adolescents de la Moselle.

Quelles sont les missions de la MDEJ ?

① Une mission généraliste dédiée à tous les enfants du département

- Défendre les droits fondamentaux des enfants et des jeunes, quelle que soit leur situation.
- Promouvoir les droits de l'enfant, l'égalité, la non-discrimination et développer l'esprit de citoyenneté.
- Proposer un centre de ressources.
- Fédérer et animer un réseau de partenaires engagés sur l'ensemble du territoire mosellan.

② Une mission spécifique consacrée aux enfants confiés aux services de l'aide sociale à l'enfance

Nommée par l'Etat, le Conseil Départemental de la Moselle et l'Agence Régionale de Santé (ARS), la MDEJ de Moselle assure **un rôle d'information, d'écoute active et de relais** pour les enfants confiés et accueillis dans des établissements de l'ASE ou pris en charge dans le cadre de l'AEMO en ce qui concerne leurs droits et leur situation individuelle.

A ce titre, la Maison des Droits de l'Enfant et des Jeunes de Moselle est habilitée à visiter les établissements et à rencontrer les enfants ou les adolescent.es et leurs familles à tout moment.

La MDEJ assure des liens étroits avec l'ensemble des services du Conseil Départemental afin de garantir, **en toute neutralité et toute indépendance**, le respect et la protection des droits des enfants confiés.

A qui s'adresse la MDEJ ?

- **Aux enfants et aux adolescent.es** : ils sont au cœur des missions du projet que nous portons. Les actions que nous menons peuvent aussi concerner les « jeunes adultes » qui, à peine la majorité acquise, ne savent pas où et à qui s'adresser pour faire valoir leurs droits.
- **A leurs familles** : les parents, la famille au sens large, le ou la représentant.e légal.e, occupent une place centrale dans le projet.
- **Aux professionnel.les et aux futur.es professionnel.les** qui les entourent.
- **Aux associations et à l'ensemble des établissements publics ou des structures privées du département** qui les accueillent ou les accompagnent.

Quelles sont les actions menées ?

- Des permanences d'accueil, d'écoute et d'orientation :

Le « Point justice des jeunes » assure des rendez-vous **gratuits et confidentiels** destinés à informer, conseiller ou accompagner les personnes dans les démarches à réaliser pour faire respecter les droits d'un enfant.

En cas de besoin, nous orientons les personnes vers des rendez-vous spécialisés avec des partenaires compétents présents lors des permanences : le Défenseur des Droits et/ou la Ligue des Droits de l'Homme. Et si la situation implique éventuellement un accompagnement judiciaire, nous avons la possibilité d'orienter les usagers pour une première consultation gratuite vers des avocats-conseils dans le cadre d'un accord passé avec le pôle mineur de l'ordre des Avocats de Metz.

- Des actions collectives et des manifestations publiques :

Co-construites avec ses partenaires, la MDEJ mène également des actions collectives à destination de tout public : enfants, jeunes adultes, parents et professionnel.les.

Ces actions de sensibilisation, de prévention et de promotion revêtent des formes variées : conférences, ciné-débats, expositions, ateliers pédagogiques, groupes d'échanges, projets expérimentaux, reconstitution d'audience, ...

Différentes thématiques sont susceptibles d'être abordées :

- **L'accès au droit** : protection de l'enfance, séparation, adoption, autorité parentale...
- **La lutte contre toute forme de violences** : violences commises dans la sphère intrafamiliale, publique, scolaire, professionnelle (violences psychologiques, verbales, sexuelles et sexistes, ...)
- **La citoyenneté** : promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, lutte contre les discriminations, ...
- **L'exercice de la parentalité et l'éducation** : éducation non genrée, éducation bienveillante, autorité et limites, punitions et sanctions, responsabilité éducative, ...
- **Le numérique** : réseaux sociaux, cyber-violences, jeux vidéo, dépendance, protection des données personnelles, pornographie, désinformation, ...
- **La santé** : handicap, santé mentale, éducation à la sexualité, prévention du suicide, alimentation et nutrition ...

V – ORIENTATIONS STRATEGIQUES 2020 - 2024

« Des ambitions pour agir »

Le plan stratégique constitue la feuille de route que suivra l'association pour les 4 années à venir. Il s'inscrit dans une logique de cohérence entre d'une part, ce qui nous définit (nos valeurs, nos principes d'action, nos missions) et d'autre part, les actions à mettre en œuvre afin de répondre aux besoins identifiés dans le cadre du diagnostic établi et ce, tout en intégrant les évolutions permanentes de l'environnement de l'association.

Axe 1 : Réaffirmer notre identité et se positionner comme un acteur incontournable du soutien à la parentalité, de l'éducation et de la formation tout au long de la vie

Priorité 1 : Réaffirmer nos valeurs humanistes et nos références aux fondements de l'éducation populaire

Priorité 2 : Affirmer notre professionnalisme et notre expertise, promouvoir nos principes d'action

Priorité 3 : Affirmer notre contribution à une société citoyenne, solidaire et inclusive.

Axe 2 : Revendiquer notre adhésion aux principes de l'économie sociale et solidaire

Priorité 1 : Consolider la gouvernance, renforcer la vie démocratique et garantir une gestion transparente du fonctionnement de l'association.

Priorité 2 : Réaffirmer la finalité non lucrative de l'EPE, préserver / défendre son modèle économique, mesurer et promouvoir son utilité sociale.

Priorité 3 : Placer le fonctionnement de l'association dans une perspective de développement durable (d'un point de vue économique, social et écologique).

Axe 3 : Penser nos actions à différentes échelles

Priorité 1 : Engager les transformations nécessaires à la reconnaissance et à la visibilité de notre territoire régional d'intervention.

Priorité 2 : Conduire nos actions à l'échelle départementale ou locale, en cohérence avec le territoire de nos financeurs et de nos partenaires.

Priorité 3 : Privilégier l'intervention locale et donner une attention particulière pour les territoires et publics isolés.

Axe 4 : Adapter constamment notre offre de services pour répondre aux besoins des parties prenantes

Priorité 1 : Proposer de nouvelles formes d'accompagnement des publics, expérimenter, innover et saisir les opportunités.

Priorité 2 : Être à l'écoute de toutes les parties prenantes (salariés, financeurs, partenaires, prescripteurs, publics accompagnés, etc.), favoriser la participation des publics.

Priorité 3 : Engager des partenariats, développer des coopérations et de nouvelles formes d'échanges solidaires avec les autres acteurs du secteur. Contribuer activement à la vie de nos réseaux et notre fédération nationale.

Axe 5 : Transformer notre organisation pour gagner en efficacité

Priorité 1 : Déployer une politique des ressources humaines adaptée aux enjeux organisationnels, économiques et sociaux.

Priorité 2 : Déployer des outils et des solutions techniques qui permettent d'améliorer notre fonctionnement au quotidien.

Priorité 3 : Renforcer la communication interne, accompagner les changements et développer une politique de qualité de vie au travail.

Axe 6 : Construire une stratégie de communication qui installe notre projet et nos actions dans le paysage régional

Priorité 1 : Moderniser l'image de l'association, diversifier ses modes de communication pour toucher un large public et accroître notre visibilité.

Priorité 2 : Participer au débat public autour des grands sujets de société en lien avec nos domaines d'intervention.

Priorité 3 : Mettre à disposition des ressources pour tous nos publics, valoriser notre expertise en matière d'éducation, de parentalité, de conjugalité et de formation professionnelle.